



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N<sup>o</sup> 2019-06

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes donné, par la soussignée, que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare sera saisi, lors de la séance ordinaire du lundi 15 juillet 2019 à 20 h, à la salle communautaire située au 435, 1<sup>ière</sup> rue du Pied-de-la Montagne, de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble ci-dessous mentionné :

**Lot** : 5 655 083

**Propriétaire** : M. Francis Thouin

**Localisation** : 861 Route 343

**Superficie** : 5022,1 m<sup>2</sup>

Le but de cette demande est de régulariser et rendre conforme deux lots projetés à partir du lot 5 655 083. La superficie et la largeur mesurée sur la ligne avant des deux lots projetés seront déterminées par un arpenteur-géomètre selon l'occupation du sol.

Le *Règlement de lotissement no 145-94* stipule à l'article 10.2.1 : « *Sauf exception, tout lot desservi, partiellement desservi ou non desservi doit avoir la superficie minimum et les dimensions minimums précisées à la grille des spécifications. Nonobstant le paragraphe précédent, la superficie et dimensions minimums des terrains non desservis et partiellement desservis doivent répondre aux normes suivantes :*

*Non desservis (ni aqueduc, ni égout)*

*Superficie : 3000 m<sup>2</sup> (32 289 pi<sup>2</sup>)*

*Largeur minimale mesurée sur la ligne avant : 50 m (164 pi.) »*

Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, celle-ci ainsi approuvée par le conseil municipal sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance.

**DONNÉ** à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 26<sup>ème</sup> jour de juin de l'an deux mille dix-neuf.

Chantal Duval  
Directrice générale